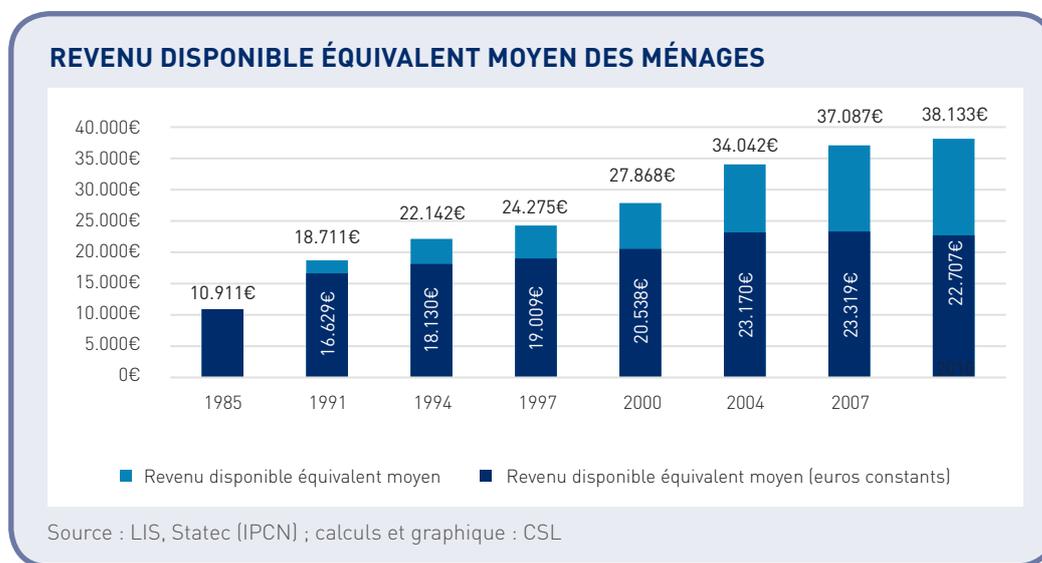


## LES INÉGALITÉS ENTRE PAUVRES ET RICHES SE CREUSENT DEPUIS 30 ANS

Depuis le milieu des années 1980, le Luxembourg a connu une phase de croissance économique soutenue, quoique temporairement entrecoupée par des périodes de ralentissement économique.

Ainsi le revenu disponible équivalent<sup>1</sup> (RDE) moyen des ménages luxembourgeois a quasiment été multiplié par 4, passant de près de 11 000 euros en 1985 à un peu plus de 38 000 euros en 2010.



Quand on raisonne en termes de pouvoir d'achat<sup>2</sup>, l'évolution est nettement moins bonne, les ménages luxembourgeois connaissant depuis le milieu des années 2000 une stagnation, et même un recul en 2010, de leur RDE en euros constants.

Cette évolution des revenus masque toutefois des disparités croissantes qui existent entre les ménages les plus défavorisés et les plus aisés. Pour illustrer cette situation, examinons l'évolution du ratio entre les parts du RDE national<sup>3</sup> perçues par différentes tranches de la population.

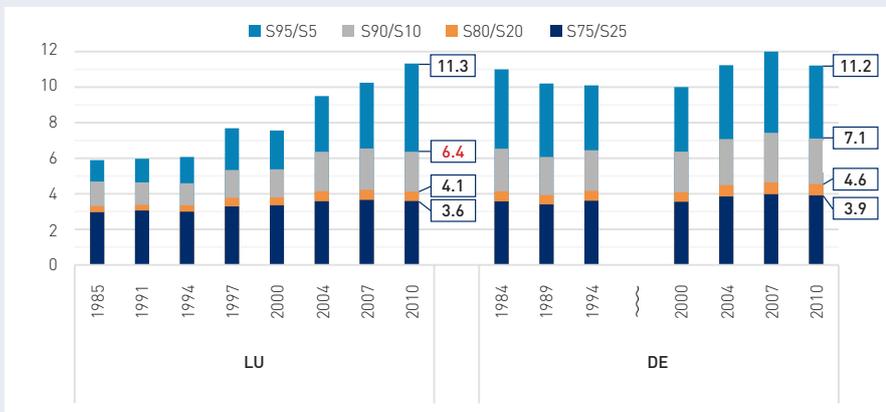
Pour ce faire, on compare la part du RDE national détenue par les 10% de ménages les plus riches (S90) à celle dont disposent les 10% les plus pauvres (S10). Ainsi sur le graphique ci-dessous on voit que le ratio entre ces deux parts est, en 2010, de 6,4. Cela signifie que les 10% les plus aisés reçoivent six fois et demi plus de revenu que les 10% de ménages les plus défavorisés (valeur en rouge dans le graphique à la page suivante).

<sup>1</sup> Le revenu disponible correspond à la somme de tous les revenus nets (travail, capital, transferts sociaux) d'un ménage. Ce revenu est équivalent dès lors qu'il est ajusté par la taille du ménage. Pour plus de détails voir : [http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics\\_explained/index.php/Glossary:Equivalent\\_disposable\\_income/fr](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php/Glossary:Equivalent_disposable_income/fr)

<sup>2</sup> En tenant compte des effets de l'inflation qui vient réduire la quantité de biens et services que l'on peut acheter.

<sup>3</sup> Autrement dit, la somme des RDE de tous les ménages résidents.

### RATIOS INTERQUANTILES DES PARTS DU REVENU DISPONIBLE ÉQUIVALENT DES MÉNAGES



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

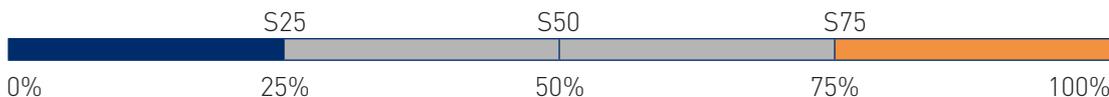
**Lecture** : en 2010, les 5% de ménages les plus riches (S95) détiennent une part du revenu disponible équivalent qui est 11,3 fois supérieure à celle dont disposent les 5% de ménages les plus pauvres (S5).

Ce même graphique montre également que pour tous les ratios les inégalités ont augmenté depuis 1985 et qu'à la fin des années 2000, le Luxembourg atteint le niveau d'inégalités de l'Allemagne.

#### Méthode :

Afin de calculer les résultats présentés dans le 2<sup>e</sup> graphique de cet Econews, on classe d'abord les ménages par ordre de revenu croissant et on les répartit en groupes de même taille, par exemple en 4 groupes pour trouver les quartiles S25, S50 et S75. Ces quartiles représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 25% des ménages.

Par la suite, il suffit de comparer la somme des revenus d'un groupe de ménages à celle d'un autre groupe. Ainsi, on calcule par exemple le ratio S75/S25 pour savoir de combien de fois plus de revenus disposent les 25% de ménages les plus riches par rapport aux 25% de ménages les plus pauvres.



Part des ménages classés par ordre croissant de revenu

On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre arbitraire de groupes. Dans le présent Econews, on se restreint à la répartition en quatre, cinq, dix et vingt groupes pour obtenir respectivement les rapports S75/S25, S80/S20, S90/S10 et S95/S5.

#### Notes :

- Les données utilisées dans le présent Econews sont mises à disposition par le LIS Cross-National Data Center (<http://www.lisdatacenter.org>)
- Les données ne couvrent que les ménages résidents.
- Par manque de données concernant les années 2000, nous avons décidé de ne pas présenter les résultats relatifs à la Belgique et la France.

**Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 27 494 200 - [sylvain.hoffmann@csl.lu](mailto:sylvain.hoffmann@csl.lu)**